ART. 47 N° 1602

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1602

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 47

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans sa rédaction actuelle, cet article rend extrêmement difficile la conciliation de deux objectifs aussi importants l'un que l'autre : la préservation de notre environnement et la réindustrialisation de notre pays.

Par ailleurs, il s'agit d'une mesure générale, loin du sur-mesure dont nos régions ont pourtant cruellement besoin.

Enfin la notion d'artificialisation nette, n'est pas clairement définie, ce qui pose problème étant donné que c'est précisément l'objectif vers lequel cet article veut tendre.